

Diverses infos Next-up

http://www.next-up.org/Newssoftheworld/Wifi_2011.php#1

http://videos.next-up.org/Norvege/Visualisation_2D_irradiation_WiFi_en_zone_urbaine/13_03_2011.html

Voilà pourquoi nous avons de plus en plus chaud, (dans les villes en particulier)

confirmé par <http://www.next-up.org/main.php?param=meterologiecem#1>

<http://www.next-up.org/Newssoftheworld/06Vm.php#1>

<http://www.next-up.org/Newssoftheworld/Photonique.php#1>

<http://www.next-up.org/France/Linky.php>

https://videos2.next-up.org/Linky_reprenez_votre_pouvoir.html

Ondes radio + CPL Courant Porteur en Ligne LDE en anglais

7) Le CPL circulera bien dans tout votre logement

Contrairement à ce que prétend ENEDIS, le CPL ne s'arrête pas au compteur et **se diffuse dans tout le logement**. Cette donnée cruciale a été reconnue, de façon très honnête, par le propre constructeur de Linky, **William Hosono, directeur Europe de la société Itron**, lors du débat "éco" de Sud-Ouest, le mercredi 2 mars 2016 à la Cité Mondiale de Bordeaux. <http://refus.linky.gazpar.free.fr/ondes-repondre-erdf.htm>

La problématique CEM est identique pour les compteurs communicants Gazpar pour le gaz et Aquarius pour l'eau, qui fonctionnent avec des ondes radios.

Le CPL est également intégré dans les box des FAI (fournisseur d'accès à internet), si certains le spécifie d'autres non, comment est-il seulement possible, que le con-sommateur n'ait aucune information concernant la technologie de sa box, évolutive tant à distance que lors des changements imposés des box ?

Qui sait que les systèmes d'appel à l'aide des personnes âgées fonctionnent avec le CPL et que par conséquent elles sont soumises 24/24 h à cette pollution ?

Qui sait qu'il y a deux systèmes de WIFI intégrés dans les box ?

Le WIFI personnel et le WIFI communautaire. Différenciation pour laquelle les FAI entretiennent sciemment un flou « artistique » ...

Même si vous renoncez à votre WIFI, vous subissez la WIFI communautaire de votre box laquelle sert d'antenne aux passants à vos frais ! Tant concernant votre santé que votre porte monnaie.

Pour les particuliers: [lettre-type de refus de Gazpar](#)

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/communes-comment-refuser-compteurs.htm>

2) Refuser les compteurs communicants d'eau

Lire aussi : [Alerte aux compteurs communicants d'eau](#)

Il apparait que certains opérateurs ont pris de l'avance sur Enedis et GrDF et qu'un certain nombre de compteurs communicants sont déjà opérationnels depuis plusieurs années, en particulier dans certaines grandes villes. Les communes non encore "dotées" doivent donc prendre des délibérations pour interdire l'installation de tels compteurs.

Important : tout comme pour les compteurs Gazpar, les compteurs d'eau envoient directement leurs informations par ondes radio, les opérateurs ont donc besoin d'installer des antennes et répartiteurs... et ont **besoin de l'accord de la commune pour cela** : il est donc facile au Conseil municipal de stopper le processus, il suffit de refuser de donner cette autorisation !

Si les compteurs sont déjà là, ou si vos élus municipaux n'ont pas le courage de vous protéger, il faut probablement consulter un juriste pour voir de quelle façon revenir aux bons vieux compteurs ordinaires.

Il est important de savoir que le déploiement de compteurs communicants d'eau n'est PAS appuyé par une loi, contrairement aux compteurs d'électricité Linky (ce qui rend le refus de ces derniers plus compliqué, mais heureusement possible).

De fait, chacun peut sans difficulté **refuser l'installation d'un compteur communicant d'eau**. Toute éventuelle "menace" de payer 10 euros (ou autre montant) mensuel en cas de refus du compteur communicant est **totalement illégale**.

Nous vous invitons à **ne pas vous laisser intimider**, à protéger votre vie privée et la santé de vos proches en refusant les compteurs communicants, et à utiliser

(si possible collectivement) toutes les voies de recours pour faire respecter vos droits.

Si une société d'eau vous annonce la pose prochaine de compteurs communicants, commencez par aller à la "pêche" aux infos :

1) demandez à cette société en vertu de quel texte ils veulent poser des compteurs communicants

2) cette société est forcément mandatée par une collectivité territoriale : soit votre commune, soit une communauté des communes, soit un syndicat intercommunal. Demandez d'abord à votre commune.

Il y a obligatoirement un cahier des charges qui régit les relations entre cette collectivité et le concessionnaire. Il est probable que ces textes ne prévoient **pas** la pose de compteurs communicants.

Exigez toutes ces infos de votre commune (ou qu'elle fasse la demande si ce n'est pas elle qui est aux commandes), c'est votre droit absolu. Et demandez à vos élus pourquoi ils n'ont pas consulté les administrés !

Attention aussi à ne pas se laisser abuser par les prétextes avancés par les opérateurs : il est très bien de vouloir rechercher les fuites d'eau, mais il y a différentes façons de le faire sans pour autant infliger à la population des compteurs communicants mettant en danger la santé et les libertés publiques.

<http://filterman.esy.es/gsm.htm>

http://filterman.esy.es/gsm-337_btlv_bob_verite_espionnage_piratage_faille_compteur_linky.htm

[Marc Filterman sur les ondes et les compteurs communicants Linky.](#)

*Nous on a constaté effectivement chez les techniciens il y avait quelques soucis. Alors il y a un autre problème qui arrive également, c'est que maintenant on a des jouets connectés. Donc il y a toute une polémique qui a éclaté aux Etats-Unis, avec [la poupée Barbie \(sujet 331\)](#). Parce que la poupée Barbie, (renommée Stasie en Allemagne) en plus elle est équipée en WiFi avec deux micros, il y a deux problèmes avec ce genre jouets connectés, **le problème 1 sanitaire, et 2 l'espionnage**, pour la simple et bonne raison que les informations sont retransmises via le routeur (via la box internet) a une société aux Etats-Unis, qui adapte le dialogue en fonction des réponses des enfants.*